



*Office of the Provincial Advocate
for Children and Youth*

*Bureau de l'intervenant provincial
en faveur des enfants et des jeunes*

Avis aux médias – L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes présente ses recommandations sur la protection de tous les enfants et les jeunes vulnérables, en vertu du projet de loi 8

AVIS AUX MÉDIAS

TORONTO, le 26 novembre 2014 – L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, Irwin Elman, présentera ses recommandations sur le projet de loi 8, *Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*, afin de renforcer la protection de tous les enfants et les jeunes vulnérables en vertu de son mandat.

L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes assure une représentation indépendante aux enfants et aux jeunes qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services du secteur des services à l'enfance, y compris les services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers; la justice pour la jeunesse; le bien-être de l'enfance; les centres de traitement et de santé mentale; les services aux enfants et aux jeunes des Premières nations; les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle; enfin, les écoles provinciales et d'application pour les élèves sourds, aveugles, sourds et aveugles ou ayant des troubles graves d'apprentissage.

Date : Le 26 novembre 2014, à 14 h 15

Participant : Irwin Elman, intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Lieu : Queen's Park, salle des comités 2

Heure : 14 h 15 pour la présentation au Comité permanent des affaires gouvernementales, suivie immédiatement par un point de presse au studio des médias de Queen's Park, salle 149

-30-

Relations avec les médias

Eva Lannon & Associates

416-300-9721 ou elannonassoc@gmail.com